

# PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

## Document à l'intention des parents

### À notre école

Nous préparons l'élève à devenir un meilleur citoyen de demain et nous veillons à être un milieu de vie stimulant, motivant et favorisant le bien-être de votre enfant.

D'ailleurs...

83% des élèves de la 4e à la 6e année nomment se sentir en sécurité à l'école et qu'ils aiment venir à l'école.

Les trois valeurs de l'école sont: la responsabilité, le respect et la sécurité.

### Portrait de situation

- La cour d'école est le lieu le plus à risque de violence.
- 86% des élèves de la 4e à la 6e année nomment savoir où trouver l'aide s'ils vivent de la violence.
- Environ 20% des élèves de 4e à la 6e année nomment avoir de la difficulté à utiliser efficacement des stratégies de gestion de la colère et de résolution des conflits.
- 30,1% des élèves de la 4e à la 6e année nomment subir des bousculades intentionnelles, 21,3 % avoir été frappés, 27,5 % subir des insultes, 24 % avoir été exclus, 26,3% avoir été victimes de médisance et 10% avoir subi des menaces de pairs

### Priorités

1-Mettre de l'avant le développement des habiletés relatives aux compétences socioémotionnelles de l'ensemble des élèves.

2- Cibler nos interventions dans la zone la plus à risque: la cour d'école.

3- Poursuivre la mise en place d'un cadre clair et conséquent en lien avec les types de violence à l'école, principalement verbale, sociale et physique.

**Constats dégagés en ce qui a trait aux violences à caractère sexuel (VACS), s'il y a lieu.**

10,1% des élèves de la 4e à la 6e année nomment subir des propos non-désirés à caractère sexuel et 3,8% subir des gestes non-désirés à caractère sexuel.

Voici quelques définitions pour une compréhension commune ...

#### Conflit

Le conflit est une mésentente ou un désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts. Il n'y a pas aucune victime, même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Il peut se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

#### Violence

"Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle; **Exercée intentionnellement** contre une autre personne; Ayant pour effet d'engendrer **des sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer; En **s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être** psychologique ou physique, à **ses droits ou à ses biens**." (art. 9)

#### Intimidation

"Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non; À **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées; Ayant pour effet d'engendre des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser."

(LIP, art.13, LEP, art. 9)

#### Violence à caractère sexuel

"toute forme de violence commise par le biais de **pratiques sexuelles** ou en **ciblant la sexualité**, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de **toute inconduite** qui se manifeste notamment par des **gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés**, incluant celle relative aux **diversités sexuelles ou de genre**, exprimés **directement ou indirectement**, y compris par un moyen technologique."

(Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur, art.1)

## Nos moyens

- Enseignement, modélisation et rappels fréquents des comportements attendus à l'école.
- Établir un plan de surveillance active sur la cour d'école.
- 5 ateliers de l'organisme Bulle et Baluchon pour les nouveaux élèves de maternelle (Thème: les 5 types de violence).
- Formation sur les compétences socio-émotionnelles pour le personnel scolaire.
- Moments privilégiés pour les élèves ayant les comportements attendus.

## Confidentialité

Les **informations relatives aux autres élèves impliqués** dans la situation devront être traitées de manière **confidentielle**. Par exemple, les informations portant sur la nature des actions ou sanctions à l'égard de l'élève auteur ne pourraient pas être transmises aux parents de l'élève victime.

## Faire ÉQUIPE pour le bien-être de tous

- Utilisation de la plateforme Moozoom, dans toutes les classes, pour soutenir l'enseignement des compétences socio-émotionnelles des élèves.
- Déploiement d'un plan de leçon commun à toutes les classes concernant les 3 valeurs de l'école et les comportements attendus en lien avec chacune des valeurs.

*Ensemble pour l'amélioration continue du climat scolaire sain, sécuritaire et bienveillant !*

## Actions à prendre lorsqu'un acte de violence, d'intimidation ou VACS est constaté

### Actions

- Au moment même où un acte est constaté certaines actions sont à mettre en place.
- Ces actions sont celles qui seront effectuées par le premier intervenant et vise la sécurité de tous.
- Par la suite, le 2e intervenant fera l'analyse de la situation et interviendra auprès des personnes concernées.

### Mesures de soutien et d'encadrement

- Rassurer, écouter chacun des acteurs de la violence (victime, auteur et témoin) et installer un climat de confiance
- Évaluer les besoins des élèves, selon la situation et le rôle de chacun
- Établir un plan d'action (moyens concrets) afin d'empêcher la répétition de la situation
- Faire un suivi périodique de l'évolution de la situation
- Référer vers des ressources professionnelles de l'école ou des ressources externes, si besoin

### Sanctions possibles

Les sanctions seront appliquées selon l'analyse de la situation (profil de l'élève; nature, gravité, fréquence, légalité du geste posé).

### Suivi

- Informers les élèves concernés et leurs parents des démarches entreprises pour faire cesser la situation
- Communiquer l'information pertinente aux membres du personnel concernés afin d'assurer la sécurité des élèves, et ce dans le respect et la confidentialité
- Consigner les informations relatives à la situation d'intimidation
- Revoir l'élève victime ou les témoins toutes les semaines, durant 1 mois, afin de s'assurer de la non-répétition de la situation ou de représailles

# Pour vous soutenir et vous accompagner...

## Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

### Pour effectuer un signalement:

Deux options:

- 1) Signalement direct à un adulte de l'école
- 2) Utilisation du lien disponible sur le site web pour un signalement en ligne. Le signalement sera reçu au secrétariat et redirigé vers la direction et un professionnel, si besoin.

### Pour porter plainte:

En cas d'insatisfaction au suivi donné à un signalement ou à une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence fait à un directeur d'établissement d'enseignement, vous pouvez formuler une plainte au responsable du traitement des plaintes du CSS ou de la CS.

## Violence à caractère sexuel (VACS) plainte et signalement

En plus de la procédure habituelle, il est aussi possible d'effectuer **directement** un signalement ou de formuler une plainte au **protecteur régional de l'élève**, verbalement ou par écrit (LPNE, art. 33, par. 2°). Ce signalement est traité de façon urgente par le protecteur régional de l'élève.

## IMPORTANT

Notez que la personne victime de VACS ou ses proches peuvent, **en tout temps, signaler la situation à la police ou à la direction de la protection de la jeunesse (DPJ)**, que vous ayez ou non rapporté la situation à l'établissement scolaire, au CSS, à la CS ou au protecteur régional de l'élève. **Les signalements et les plaintes adressées à l'établissement scolaire ne se substituent pas au travail des corps policiers et de la protection de la jeunesse.**



## Ressources dans le milieu scolaire

### Dans l'établissement scolaire

Direction:

Frédéric Urpez

Personnes ressources au dossier climat, violence et intimidation:

La psychoéducatrice de l'établissement

### CSS ou CS

Personne responsable du traitement des plaintes

819 847-1610 poste 18888

### Protecteur national de l'élève

En ligne : [formulaire sur le site internet](#)

1 833 420-5233 (appel et texto)

[info@pne.gouv.qc.ca](mailto:info@pne.gouv.qc.ca)

## Ressources externes

Service de police

MRC DU VAL: (819) 826-3755

CIUSSS ou CISSS

819-542-2777

Centre d'aide aux victimes

1 866 532-2822

Ligne Parents

1-800-361-5085  
[www.ligneparents.com](http://www.ligneparents.com)

Commission des services juridiques

1-800-842-2213  
[www.csj.qc.ca](http://www.csj.qc.ca)

Directeur de la protection de la jeunesse

819 566-4121